

**ASSOCIATION
NAUTIQUE**



**ASSOCIATION NAUTIQUE SAINT GILLES
BP115
30800 Saint Gilles**

Correspondant compétition :

Christophe PELLE
ANSG – BP115
30800 Saint-Gilles

Portable 06-15-12-16-35

Email Asso.nautique.stgilloise@gmail.com

Saint Gilles le 23 avril 2013

L'Association Nautique de Saint Gilles organise la Coupe de la Ville le **Dimanche 30 juin 2013**.

Vous trouverez ci-joint le règlement de cette compétition ouvert aux clubs été et hiver.

Les engagements sont à faire sur Extranat du **3 Juin 2013 au 26 Juin 2013**. Aucune modification ne sera prise après le **26 Juin**.

En cas de problème, vous pouvez contacter :

Christophe PELLE
ANSG – BP115
30800 Saint-Gilles
Tel : 06-15-12-16-35
Email : Asso.nautique.stgilloise@gmail.com

Afin de faciliter l'organisation de cette compétition, nous vous serions reconnaissant de nous renvoyer le coupon réponse ci-après avant le 16 juin 2013, à l'adresse du club (ou par mail à l'adresse suivante : Asso.nautique.stgilloise@gmail.com).

COUPE DE LA VILLE

Saint Gilles le **30 juin 2013**

Nom du Club :

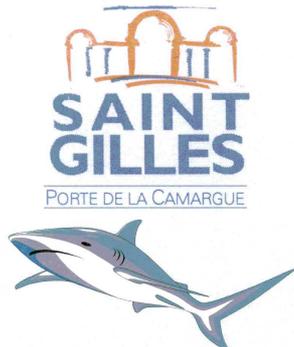
Participera à la compétition *

Ne participera pas à la compétition *

Nombre approximatif de nageurs :

* *Rayer la mention inutile*

**ASSOCIATION
NAUTIQUE**



**ASSOCIATION NAUTIQUE SAINT GILLES
BP115
30800 Saint Gilles**

Correspondant compétition :

Christophe PELLE
ANSG – BP115
30800 Saint-Gilles

Portable 06-15-12-16-35

Email Asso.nautique.stgilloise@gmail.com

REGLEMENT DE LA COMPETITION « COUPE DE LA BICHE »
DU 30 juin 2013

ARTICLE 1 : ORGANISATION

L'Association Nautique St Gilloise organise **le dimanche 30 juin 2013** une compétition de natation: la **COUPE DE LA BICHE** dans le bassin de la piscine municipale, bassin de 25 mètres et 4 couloirs.

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Cette compétition est ouverte aux nageurs et nageuses licenciés été à la FFN.

Seuls les nageurs (e) dont les licences été sont homologuées ou oblitérées pourront participer

ARTICLE 3 : CATEGORIES

Sont concernés, sans condition de temps, les garçons et filles des catégories suivantes :

Catégories	ABRév.	Année de naissance	Epreuves ouvertes
Avenir	A	2004 et après	25 NL - 25 BR – 25 DOS – 50 NL – 4 x 25 NL
Poussin	P	2003 - 2002	50 NL – 50 BR – 50 DOS – 100 4N - 4 x 25 NL
Benjamin	B	2001 - 2000	50 NL – 100 NL - 100 BR – 100 DOS – 100 4N – 4 x 50 NL
Minime	M	1999 - 1998	50 NL – 100 NL - 100 BR – 100 DOS – 200 4N – 4 x 50 NL
Cadet	C	1997 - 1996	50 NL – 100 NL - 100 BR – 100 DOS – 200 4N – 4 x 50 NL
Junior/Sénior	J/S	1995 et avant	50 NL – 100 NL - 100 BR – 100 DOS – 200 4N – 4 x 50 NL

Les catégories JUNIOR et SENIOR seront confondues.

Il ne sera pas exigé le Pass'compétition pour la catégorie Avenir

ARTICLE 4 : EPREUVES

La compétition se disputera sur les épreuves suivantes (filles puis garçons):

Matin	9 h	Echauffement
<u>Séries</u>	9 h 30	Début des épreuves
	100 BR	B/M/C/J/S
	25 BR	A
	50 BR	P/B
	200 4N	M/C/J/S
	100 4N	P/B
	25 NL	A
	100 NL	B/M/C/J/S

Après-Midi	14 h	Echauffement
<u>Finales</u>	14 h 30	Début des épreuves
	50 NL	A/P/B/M/C/J/S
	25 DOS	A
	50 DOS	P/B
	100 DOS	B/M/C/J/S
	4 x 25 NL	A/P
	4 x 50 NL	B/M – C/J/S

Les séries seront organisées en fonction des temps d'engagement et les classements individuels se feront par catégorie.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le programme des nages en fonction du nombre d'engagés par nage et par catégorie.

ARTICLE 5 : LIMITE DE PARTICIPATION

Chaque nageur ne pourra participer qu'à 3 épreuves individuelles et 1 relais. Le nombre de relais par club n'est pas limité.

ARTICLE 6 : CLASSEMENT ET RECOMPENSES

Individuel

Une médaille récompensera les **3 premiers** de chaque épreuve **pour les catégories Avenirs, Poussins, Benjamins et Minimes**

Une médaille récompensera les trois meilleures performances à la table de cotation pour les catégories cadet et la catégorie Junior/Seniors.

Relais

Seul le **premier** relais par groupe de catégorie sera récompensé.

Club

Les points servant au classement des clubs seront attribués par épreuve et par catégorie suivant le barème ci-après :

Place	Points
1	12 pts
2	10 pts
3	8 pts
4	7 pts
5	6 pts
6	5 pts
7	4 pts
8	3 pts

Les points pour les relais seront doublés

La Coupe de la Ville sera attribuée au club totalisant le plus grand nombre de points.

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS

Le tarif d'engagement est de **2€** par nage individuelle et de **3€** par relais.

Les engagements sont à faire sur Extranat du **3 Juin 2013 au 26 Juin 2013**.

Aucune modification ne sera prise après le **26 juin**.

En cas de problème, vous pouvez contacter :

Christophe PELLE
ANSG – BP115
30800 Saint-Gilles
Tel : 06-15-12-16-35
Email : Asso.nautique.stgilloise@gmail.com

ARTICLE 9 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Tous les clubs participants acceptent de respecter le présent règlement.